

Les subsides

Le comité devrait également songer à la nécessité de resserrer les règlements concernant les fiducies autonomes. Par exemple, si un ministre confie des actions à une fiducie, il faut supposer que ces actions y demeurent et qu'elles appartiennent toujours au ministre à moins qu'elles aient été vendues. Une disposition semblable existe aux États-Unis où les règles concernant les biens en fiducie sont plus sévères.

En dernière analyse, je suggérerais, comme le recommande l'équipe Sharp-Starr, d'examiner soigneusement la possibilité qu'une personne indépendante du premier ministre soit chargée de l'application des directives concernant les conflits d'intérêts. Nous attachons beaucoup d'importance à cette proposition.

Pour terminer, nous venons de vivre une expérience assez confuse et désagréable qui a abouti à la démission d'un ministre de la Couronne. Je suppose que le seul avantage en est que l'on a fait la preuve que le Parlement du Canada peut se montrer efficace de temps à autre.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher d'aborder dès aujourd'hui une affaire dont j'entends traiter plus tard. Les discours que nous avons entendus jusqu'ici étaient préparés avant l'annonce faite par mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale. A mon humble avis, ils ne reflétaient pas la teneur de cette annonce, mais ont été rédigés de manière à être prononcés dans n'importe quelle circonstance, avec toutes les faiblesses et les lacunes qui ont truffé les interventions de l'opposition au cours de ce débat.

Des voix: C'est cela, prenez-vous en à tout le monde.

M. Hnatyshyn: J'entends des députés qui m'accusent de m'en prendre à tout le monde. C'est malheureusement ce que l'opposition n'a cessé de faire au cours des deux dernières semaines.

En prévision du débat d'aujourd'hui, j'ai pris le temps de réfléchir aux événements des derniers jours et au libellé de la motion présentée par le chef de l'opposition. Je doute qu'un député puisse participer à ce débat sans penser un peu à l'importance du Parlement et au rôle qu'il est appelé à jouer. Je ne voudrais pas tout simplifier à outrance ou sombrer dans des banalités, mais je crois que nous devons nous souvenir, de temps à autre, que les principes fondamentaux que sont le service public et l'intérêt de la population doivent présider à nos travaux.

Or, avec les accusations, les insinuations et les manoeuvres politiques qui ont dominé la Chambre et ses comités depuis deux semaines, on a écrit un nouveau chapitre peu édifiant de notre histoire parlementaire. Dans un sens, cela se comprend puisque les stratégies utilisées visaient le court terme qui est un produit inévitable du processus politique.

● (1200)

La Chambre des communes est un lieu d'expression de sentiments forts, de questions bien précises, de critiques acerbes et

de préoccupations passagères. C'est dire qu'elle devient trop souvent le temple du superficiel. Les débats sur les questions d'importance se réduisent souvent à un échange d'affirmations contraires et dogmatiques qui ne jettent aucun nouvel éclairage sur une question et ne favorisent pas non plus la réconciliation nationale. Je ne crois cependant pas qu'il s'agisse d'une tendance irréversible. J'ajouterai qu'à mon avis le public canadien est en droit d'espérer mieux de notre part. En fait, les Canadiens n'ont pas seulement le droit d'attendre le meilleur de chacun de nous mais ils ont pour devoir de ne rien accepter de moins.

Sachant donc les responsabilités qui nous incombent, les actes posés par les députés ces derniers jours sont d'un effet déplorable sur la confiance que le public accorde au Parlement. Il serait présomptueux de ma part de vouloir parler pour tous mes collègues mais j'aime à penser que mon expérience depuis mon arrivée ici en tant qu'adjoint politique dans les années 50 m'a permis de me former une idée juste de notre fonction en cette Chambre. Une bonne partie de mon expérience politique a été acquise dans l'opposition. Je comprends très bien ce que c'est que d'avoir à passer ses journées à l'affût de la question qui attirera l'attention des médias.

[Français]

Je comprends la nécessité de trouver des sujets qui sont facilement communiqués en segments de 20 secondes pour les nouvelles nationales. Je comprends aussi qu'il est plus facile de vendre du « sensationnel » que de la substance. Cependant, je sais qu'en fin de compte le public ne jugera pas seulement les erreurs et les réussites du gouvernement mais aussi les gestes posés par l'opposition et la façon dont elle aura proposé des solutions de rechange intelligentes. La présentation desdites solutions de rechange est fondamentale afin de conserver notre système parlementaire en bonne santé. En l'absence de débats de fond, le Parlement sera inutile.

[Traduction]

Considérant, en rétrospective, le sens du renouveau, d'optimisme et de service du pays qui prévalait au début du mandat de Diefenbaker et même sous les administrations subséquentes, je suis frappé par le sens de la mission à remplir et par la vision qu'apporte chaque nouvelle administration. Cette vision ne peut pas durer longtemps devant une opposition négative, obstructionniste et implacable. Lorsque, dans un tel contexte, le Parlement laisse les questions secondaires de l'heure le détourner de son mandat premier, il trahit tous les Canadiens—

M. Nunziata: Regardez-vous dans le miroir.

M. Cassidy: Regardez dans le miroir.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés ont écouté attentivement les discours des deux autres leaders, il me semble que les mêmes égards sont encore de mise.